

La présente atteste que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a reçu pour dépôt le document ci-dessous :

Objet : Entente

N° certificat : DQ-2021-8882

N° dossier d'accréditation : AM-2002-0094

EMPLOYEUR

MÉCANIQUE CNC (2002) INC.

1470, RUE GRAHAM-BELL
BOUCHERVILLE QC J4B 6H5

Secteur d'activité : Privé

ASSOCIATION

ASSOCIATION DES MÉTIERS MÉCANIQUES DU QUÉBEC (AMMQ)

9572, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, APP.
FLEX7
MONTRÉAL-EST QC H1E 2S4

Affiliation : Indépendant - Local

TIERS

ASSOCIATION DES MÉTIERS MÉCANIQUES DU QUÉBEC (AMMQ)

9590, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, FLEXX7
MONTRÉAL QC H1E 1P8

Date signature : 2022-05-01

Date dépôt : 2022-09-06

Nombre de
salariés visés :

Date début :

Date d'expiration :

Remarque :

Conditions particulières de travail.

Anne Francoeur
Préposé(e) à l'émission

2022-10-06
Date

Registre des documents en relations du travail

3175, chemin des Quatre-Bourgeois, Bureau 105b
Québec (Québec) G1W 2K7
Téléphone : 418 643-4817
Sans frais : 1 800 643-4817
Télécopieur : 418 528-0559

Courriel: service_clientele@mtess.gouv.qc.ca

LETTRE D'ENTENTE POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TRAVAIL

Nonobstant les dispositions de la présente convention collective, le Syndicat et l'Employeur reconnaissent les particularités du contrat unissant la raffinerie Jean-Gaulin de Valero à l'Employeur.

Le Syndicat et l'Employeur conviennent des modalités suivantes :

L'article 12.6 paragraphe b) est remplacée par:

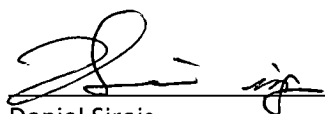
L'indemnité quotidienne de chambre et pension est de 137,50 \$ par jour.

La présente entente est valide jusqu'au 29 Avril 2023

La présente lettre annule et remplace la " LETTRE D'ENTENTE POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TRAVAIL" de la convention collective en vigueur.

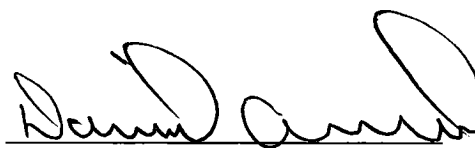
EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ A MONTRÉAL CE 1er JOUR DE MAI 2022

PARTIE PATRONALE :



Daniel Sirois
Président
MÉCANIQUE CNC (2002) INC.

PARTIE SYNDICALE :



Daniel Coursol
Président
ASSOCIATION DES MÉTIERS MÉCANIQUES DU QUÉBEC

